



**DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CISSS de
Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 18 mars 2020

OBJET : **ADDENDA - Modalités de comptabilisation des coûts
additionnels reliés à la COVID-19 – Création d’une unité
administrative pour les autres dépenses additionnelles (non
salariales) des services existants**

Prenez note de la création de l’unité administrative (sous-service) suivante :

9799519	COVID-19 Autres dépenses additionnelles (non salariales) des services existants
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Cette unité administrative vise à comptabiliser les autres dépenses (non salariales) facilement identifiables encourues par les différents services existants de l’établissement en raison de la pandémie et qui ne concernent pas la mise en place et le déploiement des centres de dépistages et d’évaluation du COVID-19 pour lesquels une directive spécifique pour la comptabilisation des dépenses a été diffusée le 16 mars dernier.

Voici quelques exemples de coûts admissibles :

- Services de sécurité additionnels en CH et CHSLD;
- Transport des tests de dépistage (COVID-19 et milieu UTM);
- Frais de traiteurs additionnels en lien avec la COVID-19;
- Frais de cellulaires additionnels en lien avec la COVID-19;
- Affichages (panneaux et signalisation) en lien avec la COVID-19;
- Location et achat de petits équipements en lien avec la COVID-19;
- Location de locaux pour des activités en lien avec la COVID-19.

... 2

S'il y a lieu, il est très important d'indiquer ce numéro d'unité administrative sur les factures des fournisseurs en lien avec les dépenses reliées à la COVID-19. En ce qui concerne les droits dans GRM pour effectuer des requêtes dans cette unité, ils seront réservés à des personnes ciblées.

En ce qui concerne les achats de fournitures médicales et d'équipements de protection individuelle, leur imputation demeure dans chacun des sous-services qui les consomment (unités administratives consommatrices habituelles). Les coûts additionnels associés à la consommation de ces produits seront plutôt établis globalement pour l'établissement.

Pour toute question en lien avec la présente note, n'hésitez pas à communiquer avec :

Hélène Lessard, DRFA au 418 774-3304 poste 33530 ou par cellulaire au 418 225-7474
Julie Mathieu, DRFA au 418 380-8996 poste 62105 ou par cellulaire au 581 308-7296

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

« signature autorisée »

Stéphane Langlois
Directeur des ressources financières et de l'approvisionnement